

# POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

## Processus électoral : l'initiative salutaire de la Cour constitutionnelle

**LA** semaine écoulée, plusieurs jours durant, la haute juridiction a organisé des séances de sensibilisation sur les dispositions légales encadrant les élections politiques dans notre pays. Y étaient concernées, les forces vives de la nation, les élections étant quasiment l'affaire de tous. Cette campagne bouclait ainsi la tournée interprovinciale effectuée pendant plusieurs mois par les juges constitutionnels aux mêmes fins.

ONDOUBA'NTSIBAH  
Libreville/Gabon

**L**A présidente de la Cour constitutionnelle aura tenu parole, peut-on affirmer sans risque de se tromper. Et tous ceux qui avaient écouté Mme Marie-Madeleine Mborantsuo lors de son discours à l'occasion de la rentrée solennelle de la haute juridiction en 2022, évènement cumulé avec la célébration du 30e anniversaire de l'institution, ont dû comprendre que la campagne de sensibilisation sur le processus électoral organisée de mercredi à samedi dernier, était la matérialisation d'un engagement.

Lequel a été réitéré à l'occasion de la "Grande interview" accordée à notre rédaction en mars 2022. On se souvient de ce que, évoquant les différentes élections que le Gabon va organiser cette année, Mme Mborantsuo avait relevé qu'un certain nombre d'actions doivent d'ores et déjà être envisagées sinon menées. "En effet,



La présidente de la Cour constitutionnelle, Marie-Madeleine Mborantsuo (en jaune) et les siens ont tenu parole.

il conviendrait d'informer et de former les acteurs politiques, la société dite civile et les populations sur les questions relatives à ces importantes échéances", avait-elle dit.

**TOURNÉE** • Et de poursuivre : "En ce qui la concerne, comme je l'ai annoncé dans le même discours, la Cour constitutionnelle va parcourir toute l'étendue du territoire y compris les missions

diplomatiques pour expliciter, édifier les acteurs de la vie nationale, et les couches sociales, tous grades confondus, sur les dispositions du Code électoral (...)". C'est donc fort de cela que l'on a observé, des mois durant, une tournée des membres de la Cour constitutionnelle à l'intérieur du pays. Et pour boucler le tout, il a été récemment organisé, pendant quatre jours, des séances au

siège de ladite institution. C'est ainsi que, tour à tour, les juges constitutionnels ont édifié les forces vives de la nation sur les principales dispositions de la loi électorale.

Tout a commencé avec les partis politiques, les associations à caractère politique, les associations, ONG et syndicats. Le tour est revenu ensuite au gouvernement ; parlementaires ; maires d'arron-

dissement ; conseillers municipaux ; chefs de quartier ; membres du Conseil économique, social et environnemental ; membres de la Commission nationale de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite ; et membres de la Commission nationale de protection des données à caractère personnel. Après, les forces de sécurité et de défense ont pris le relais. Puis, les membres de la Haute autorité de la Communication (HAC) et les médias nationaux et internationaux. Et ce sont les confessions religieuses qui ont été entretenues en dernier lieu.

**BUT** • À chaque fois, retiendra-t-on, les juges constitutionnels ont présenté minutieusement le processus électoral, ses différents intervenants, les différentes élections, les opérations électorales, etc. Non sans évoquer la révision de la liste électorale, surtout son établissement et les conditions à remplir pour y figurer. Tout en insistant, entre autres, sur le Centre gabonais des élections (CGE) et ses démembrements. Non sans préciser au finish que la Cour constitutionnelle n'intervient que lorsque le scrutin est achevé et les résultats connus...

Tout en soulignant que le contentieux électoral ne porte que sur les résultats, la présidente de la haute juridiction a précisé : "Le contentieux électoral n'oppose pas le plaignant à la Cour, mais à son adversaire, et chacun vient avec ses arguments pour se défendre". Non sans insister sur le fait que la Cour n'intervient qu'à la demande des acteurs politiques qui souvent, "ignorent les lois en la matière". Et de conclure : "Si vous n'êtes pas là où il faut quand il faut, alors vous avez raté votre résultat escompté".

En somme, retenons que cette campagne a permis à la Cour de situer les responsabilités des uns et des autres dans le but d'amener les différents acteurs impliqués à travailler pour des élections apaisées dans notre pays.

## Nécessité de prendre le relais

O. N.  
Libreville/Gabon

**I**l ne serait pas surprenant qu'à l'occasion de la prochaine rentrée solennelle de la Cour constitutionnelle, sa présidente interpelle une nouvelle fois sur l'organisation des élections générales (présidentielle, législatives et locales à venir). Ce qui serait en droite ligne de ce que son institution entreprend depuis plusieurs mois, dans le souci d'arriver au Gabon à des élections aux lendemains apaisés. On se souvient de ce qu'à plusieurs reprises, Marie-Madeleine Mborantsuo a attiré l'attention des uns et des autres dans ce sens. Appelant surtout les responsables des partis politiques à organiser des séances de formation à l'at-



Aux différentes forces vives de la nation de relayer l'initiative de la Cour sur le processus électoral.

tention de leurs militants afin de leur donner des connaissances sur le Code électoral. Toute chose susceptible de leur permettre par exemple de maîtriser le processus électoral et d'être à même de bien représenter les candidats de leurs partis ou de leurs bords politiques respectifs dans une Commission électorale ou un

bureau de vote... Malheureusement, dans notre pays rares sont les formations politiques qui s'adonnent à ce genre de pratiques. Déjà que sur les 101 formations politiques recensées comme légalisées, 80 au moins ne participent pas réellement à la vie politique du pays, mais ne servent que de faire-valoir à cer-

taines causes... Et pourtant, les incessantes interpellations de la Cour constitutionnelle aux partis politiques quant à la nécessité de former leurs militants valent leur pesant d'or dans des systèmes politiques comme le nôtre.

C'est fort de cela que d'aucuns estiment qu'au-delà des griefs que certains peuvent faire à la haute juridiction, l'initiative qu'elle vient de prendre de sensibiliser toutes les forces vives de la nation sur le processus électoral devrait inspirer chaque acteur et l'amener à relayer autour de lui les principales connaissances acquises à ce sujet. Histoire de mettre à son tour chacun devant ses responsabilités le moment venu.